



demande de conseil

Par **bookelos**, le **10/09/2019** à **10:16**

bonjour je viens a vous pour savoir voila quelques année j'avais un credit de la consommation chez franc finance (+20ans) ayant des probleme de perte d'emploi et de finance il n'y avait de suite et voila depuis 6 moi cette societe a été vendue a une autre qui depuis n'arrete pas de me tel me harceler aux tel et voila que je reçois une lettre d'un huissier me réclament 8000€ que dois-je faire merci de votre attention a ma question (il y a bien prescription ?)

Par **morobar**, le **10/09/2019** à **17:50**

Bonjour,
[quote](il y a bien prescription[/quote]
Vraisemblablement.
[quote]que dois-je faire[/quote]
a) écrire correctement: que dois-je faire ?
b) rien, surtout ne pas répondre bref il est urgent de ne rien faire du tout et laisser venir;
L'acheteur de la créance impayée va tenter de vous avoir à l'usure.
Vous ne bougez pas jusqu' à la production d'un titre exécutoire.